

De la commune COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau

16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan

Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 5 mai 2015 à 20 h 30

L'an deux mil quinze, le mardi cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, CLOAREC Mickaël, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, HARDOUINEAU Christian, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette, PRIGENT Jacqueline, RESPRIGET Marie Louise.

Absents :
Procurations : LE ROLLAND Christine donne procuration à GEFFROY Rémi, LE SCORNET Isabelle donne procuration à FLOCH André, MASSON Patrick donne procuration à GIROTTO François.

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 12 votants et 3 procurations
Date de convocation : 24 avril 2015
Secrétaire de séance : MERRANT Patricia

ORDRE DU JOUR

1) Avenants marché rénovation salle polyvalente

Les élus votent à l'unanimité, les avenants suivants :

Lot	N° avenant	Montant marché initial	Montant	Nouveau montant marché
3 - couverture	1	6731.46	3740.40	10 471.86
7 – revêtements de sols - faïences	1	19 992.31	2 593.89	22 586.20

2) Tarifs salle polyvalente

Les élus à l'unanimité approuvent les nouveaux tarifs de la salle polyvalente :

Grande salle

	Plouégatais	Habitants extérieurs
Salle polyvalente + office - 1 jour	200,00 €	300,00 €
Salle polyvalente + office – 1 week end	280,00 €	400,00 €
Jour supplémentaire	60,00 €	100,00 €
Apéritif- café- réunions	100,00 €	150,00 €

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 5 mai 2015 à 20 h 30

Chauffage	25,00 €/jour	25,00 €/jour
couverts	0,50 €	0,50 €
caution	1000,00 €	1000,00 €
Caution nettoyage	100,00 €	100,00 €
<i>Salle polyvalente + office - 1 jour</i>	<i>Assoc commune 140,00 €</i>	
<i>Salle polyvalente + office – 1 week end</i>	<i>Assoc commune 200,00 €</i>	

2 locations gratuites par an pour les associations de la commune.

Petite salle

	Plouégatais	Habitants extérieurs
Petite Salle + office - 1 jour	100,00 €	150,00 €
Petite Salle + office – 1 week end	180,00 €	260,00 €
Apéritif- café- réunions	70,00 €	100,00 €
chauffage	10,00 €/jour	10,00 €/jour
couverts	0,50 €	0,50 €
Caution	500,00 €	500,00 €
nettoyage	50,00 €	50,00 €

3) Rénovation éclairage public

Les élus, par 13 voix pour et 2 voix contre approuvent les travaux de rénovation du matériel d'éclairage public : remplacement de lanternes équipées de lampes à vapeur de mercure, lampes qui ne sont plus commercialisées à compter du 1er Janvier 2015. Les lanternes n'étant pas équipables avec un autre type de lampes, il faut prévoir le remplacement des lanternes.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plouégat-Moysan afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Eclairage Public : 21 436.80 € HT

Considérant que, selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 10 718.40 €

⇒ **Financement de la commune : 10 718.40 €**

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 mai 2015 à 20 h 30

4) Subventions aux associations

Monsieur Le maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ADMR : 300 €
- AINES RURAUX : 270 €
- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : 800 €
- ASSOCIATION GYMNASTIQUE : 200 €
- ES DOURON : 700 €
- LES SALTIMBANQUES : 1000 €
- SYNDICAT D'ELEVAGE DU CANTON DE PLOUIGNEAU : 100 €
- ADDESKI : 100 €
- RASED : 1 € par enfant concerné
- Association du patrimoine : 100 €

Des aides pourront être versées ponctuellement à l'association EC Plestin et le Collège roz avel.

5) Classement domaine public voirie

Les élus décident à l'unanimité d'intégrer dans la voirie communale :

51 mètres créées pour l'accès à l'atelier communal ,
53 mètres pour l'accès aux 3 pavillons habitat 29,
83 mètres de voirie au lotissement Lodennou Bihan.

Le total de la voirie communale est de 28.507 mètres linéaires.

6) Renouvellement ligne de trésorerie crédit agricole

Les élus à l'unanimité décident de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 200 000 € pour une durée de un an.

7) Renouvellement ligne de trésorerie banque postale

Les élus à l'unanimité décident de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 70 000 € pour une durée de un an.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 5 mai 2015 à 20 h 30

8) Demande de subvention dans le cadre des contrats de territoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du conseil Général dans le cadre des contrats de territoire pour le projet d'une aire de jeux et multisports de plein air et le projet d'extension de l'école primaire.

9) Renouvellement convention adhésion à HEOL

Les élus à l'unanimité autorisent à signer la convention de renouvellement avec HEOL (agence locale de l'énergie et du climat du pays de Morlaix) pour 2015, 2016 et 2017. Le montant de la cotisation s'élève à 0.69 € par habitant pour l'année 2015, 0.72 en 2016, 0.75 en 2017.

10) Modes de gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une procédure de délégation du service de production et distribution d'eau potable par affermage d'une durée de 8 ans, avec une solution de base sur les données du service actuel, et en option avec une production d'eau importée du service d'eau de Guerlesquin.

11) Extension école : demande de subvention réserve parlementaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention pour l'année 2015 auprès de Monsieur MARC François, sénateur du Finistère, au titre de la réserve parlementaire pour l'extension de l'école primaire, L'estimation du montant des travaux et des honoraires s'élève à 368 500.00 € HT.

Le Maire,
Plouégat-Moysan, le 6 mai 2015.

François GIROTTO.